

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

BERNAY

LE C. C. A. S



INTRODUCTION

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Etape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui n'est pas le cas du CCAS de BERNAY. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par ans, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadre comme :

- présentation du budget,
- la présentation du compte administratif,
- les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.



1. Présentation du CCAS de BERNAY

Le CCAS de Bernay se compose d'un budget principal régi par la nomenclature M 14 jusqu'au 31 décembre 2023 et la résidence Lyliane Carpentier régi par la nomenclature M22.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires ainsi que des attributions facultatives.

- **L'action sociale**

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions.

Il apporte ainsi son soutien auprès des bernayens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Missions obligatoires d'aide sociale :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction (pour le compte du Département) des demandes d'aides sociale légales (FSL notamment) et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Missions facultatives d'action sociale :

- Attribution de secours financiers et accidents de la vie après instruction des demandes et passage en commission permanente.
- Collaboration avec les associations caritatives afin de proposer des colis alimentaires et hygiène de première nécessité

- **Les seniors**

Ce service propose un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des seniors dans le but de « bien vieillir » et de prévenir et lutter contre l'isolement.

Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles plutôt « festives » s'adjoignent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Proposition d'une solution d'hébergement présente sur le territoire à la Résidence Lyliane Carpentier (budget annexe).

- **D'autres missions sont également développées**

- La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales
- Le logement
- L'accès aux droits via le point justice
- La médiation

LE BUDGET ANNEXE : LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le budget annexe est une dérogation au principe comptable d'unité budgétaire. Il est distinct du budget principal et fait l'objet d'une comptabilité propre.

Il retrace les opérations afférentes à une activité particulière gérée par le CCAS. Pour autant, le budget annexe n'est pas indépendant du budget principal.

Dans le cadre de la loi ASV, le Président du CCAS a sollicité auprès du Conseil Départemental le passage de la résidence en « Résidence Autonomie » en 2016. Ainsi, le CCAS a contractualisé un CPOM avec le Conseil Départemental.

C'est un établissement médico-social composé de 81 appartements :

46 T1	}	116 places maximum
34 T2		
1 T4		

Les résidents sont locataires et conservent leurs autonomies tout en bénéficiant de services mis à leur disposition.

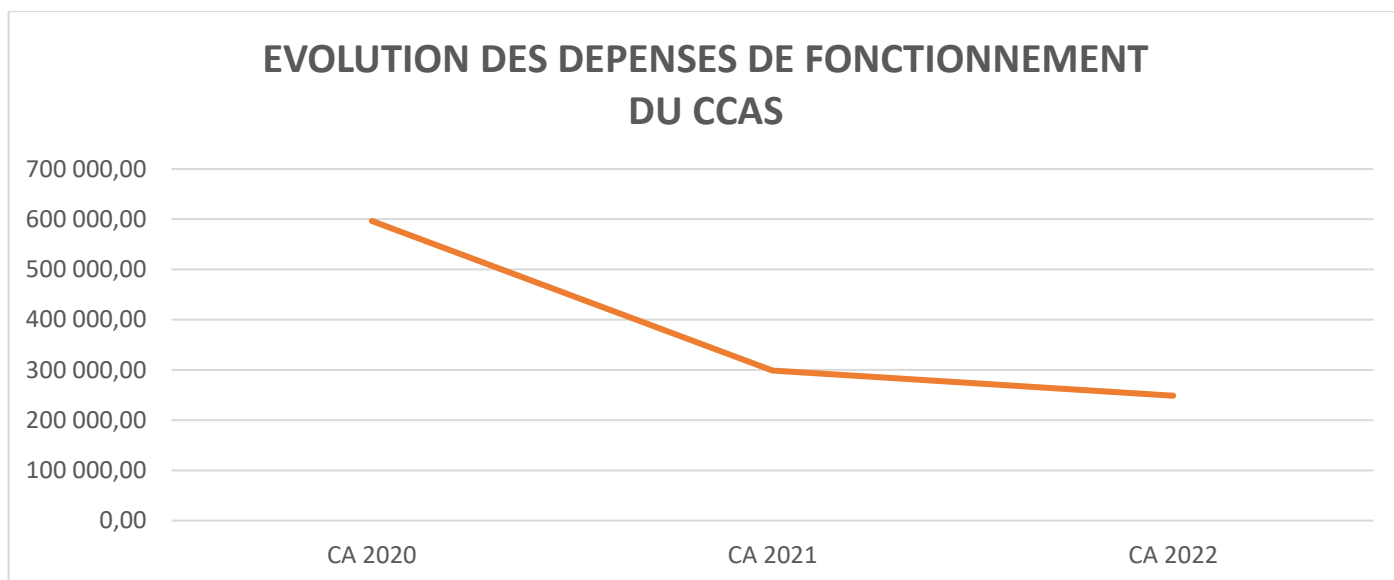


2. Le bilan financier 2020-2022

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. L'évolution des dépenses 2020-2022



Le graphique fait apparaître une *baisse* des dépenses entre 2020 et 2022.

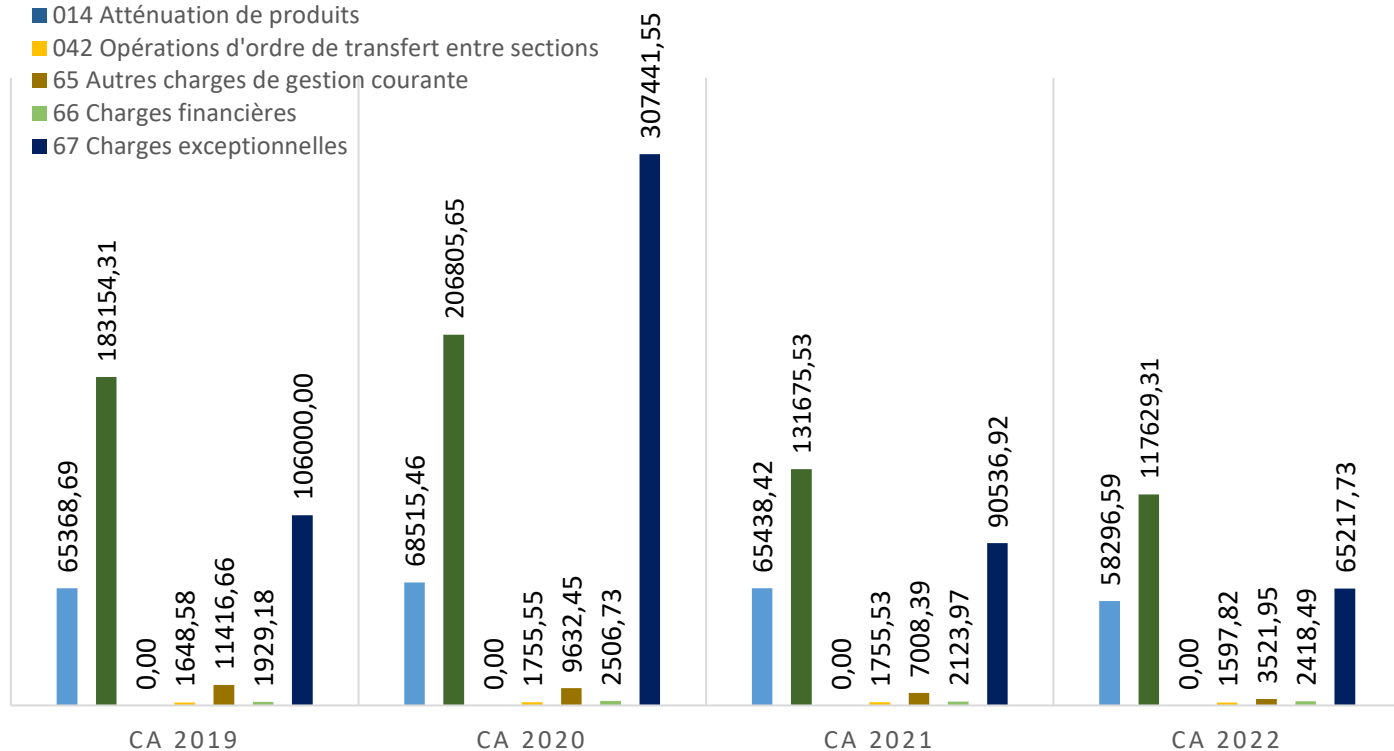
Pour rappel, en 2020 la Ville avait abondé à hauteur de 540 269 euros afin d'assainir les dépenses.

Le CCAS avait alors reversé 230 467 euros à son budget annexe.

La situation 2022 traduit une gestion maîtrisée et responsable à savoir maîtrise des dépenses dans la continuité de 2021.

EVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel et frais assimilés
- 014 Atténuation de produits
- 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières
- 67 Charges exceptionnelles



Ce graphique détaille l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre.

➤ 011 : les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent nos dépenses quotidiennes telles que les fournitures, les maintenances, les contrats de prestations de services.

Se trouvent également les lignes associées aux actions solidaires tels que le colis de Noël, les cérémonies, les maintenances. Entre 2021 et 2022, ces dernières ont baissé (-7 141.83 €). Cette année a été reconduite l'opération colis de Noël. Un thé dansant a été proposé également durant les festivités de Noël pour les seniors retraités de Bernay sans condition de ressources. De même, un salon numérique en partenariat avec l'IBTN a été organisé afin de sensibiliser notamment aux risques de démarchages sur internet.

➤ 012 : la masse salariale

3 ETP sont imputés sur le budget CCAS. La masse salaire est en baisse entre 2020 et 2022. En 2021, le poste de travailleur social est resté vacant durant plusieurs mois le temps de calibrer le profil du poste et de recruter mais également par l'imputation d'un ETP sur la Résidence Autonomie. Les charges ont baissé de 43% entre 2020 et 2022.

➤ 65 : autres charges de gestion courante

Les secours d'urgence et aides apparaissent dans cette section. La baisse (63%) s'explique par une évolution de l'accompagnement social (lié au profil recruté). Notre travailleuse sociale mobilise l'ensemble des aides possibles et un accompagnement budgétaire afin de trouver des

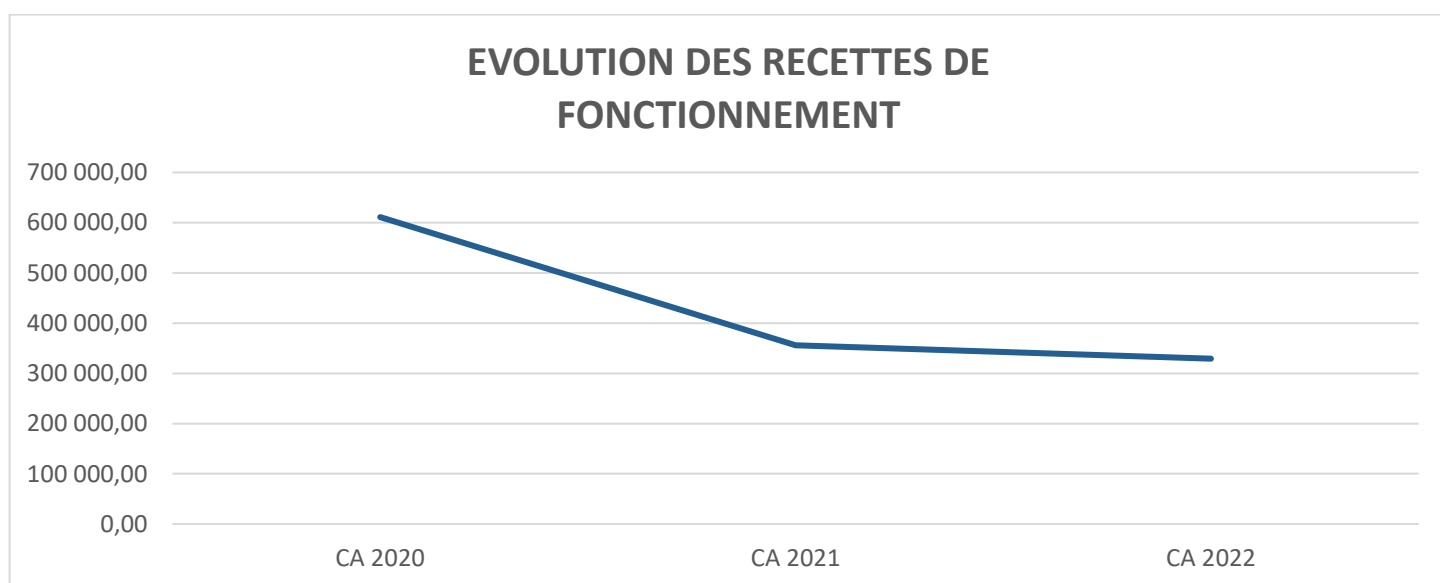
solutions possibles. Le CCAS intervient donc quand les dispositifs de droit commun n'interviennent pas.

➤ 67 : les charges exceptionnelles

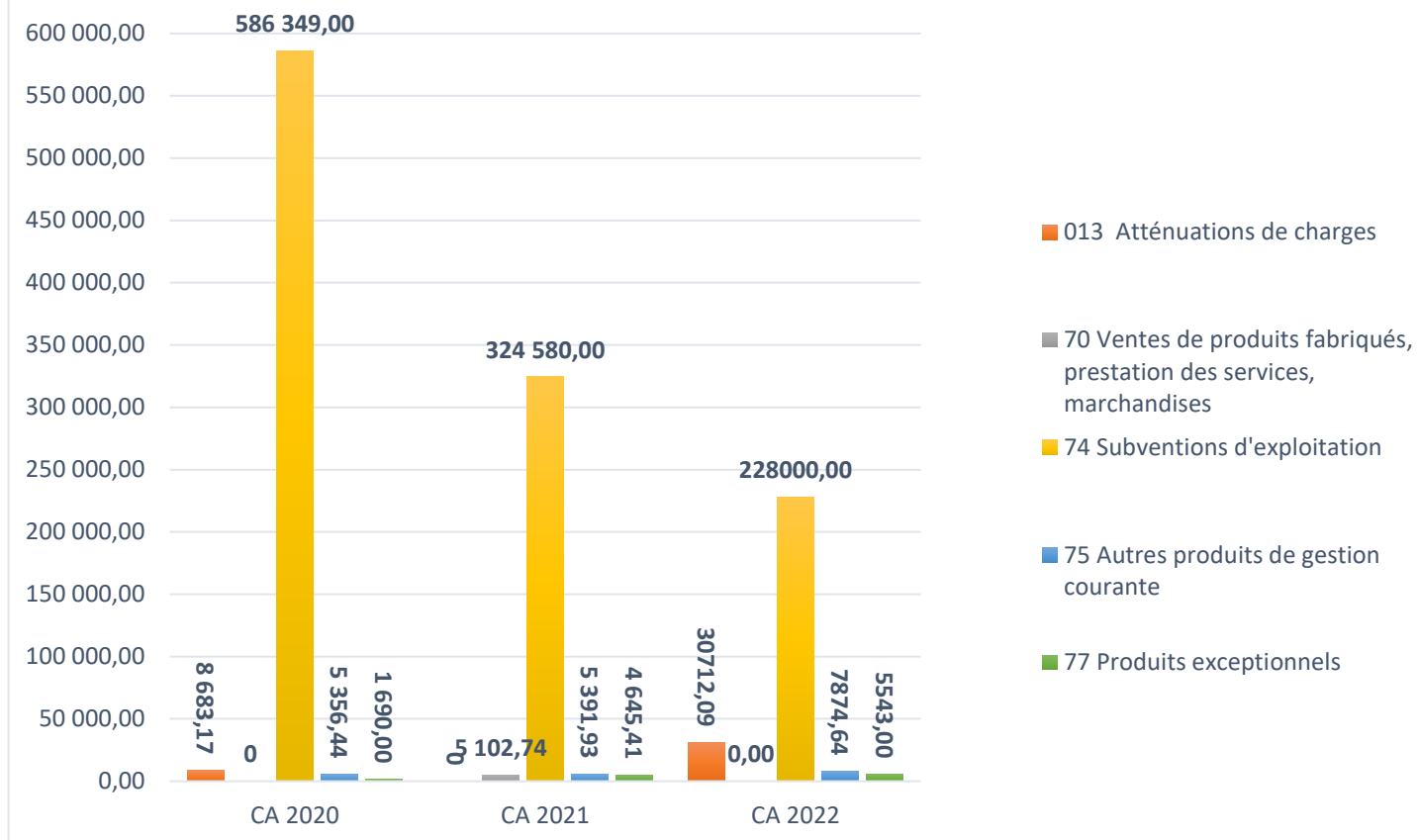
Se trouve notamment la subvention du CCAS vers la résidence Lyliane Carpentier au sein de cette section. Le graphique reflète l'année 2020 comme année à part liée à une problématique de gestion sur la résidence Lyliane Carpentier et le remboursement d'un indu sur le PRE (programme de réussite éducative) datant de 2016. Cette section est également en diminution de (28%) entre 2021 et 2022.

2. L'évolution des recettes 2020-2021

Les recettes reflètent une année 2020 particulière, les recettes étant gonflées par la subvention exceptionnelle afin d'assainir les comptes notamment de la Résidence.



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS PAR CHAPITRE



Nous pouvons constater que la Ville de Bernay est la première source de financement du CCAS au chapitre 74 (subvention d'exploitation).

A la subvention d'équilibre, s'ajoute les services supports et l'ensemble des avantages en nature qui contribuent au fonctionnement des structures.

Pour mémoire, la ville apporte son concours au fonctionnement du CCAS à hauteur de 450 000 euros. En complément, le CCAS dépose des appels à projets au titre de la conférence des financeurs.

Les recettes sont en baisse ce qui est dû à une gestion maîtrisée qui permet de maintenir l'équilibre.

Pour rappel, 2020 a été une année particulière avec le versement d'une subvention exceptionnelle.

ii. Budget d'investissement

1. L'évolution des dépenses 2019-2022

Les dépenses d'investissement concernent sur 2022 l'achat de matériel de bureau.

I	INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
D	DEPENSE	1 604,44	6 023,06	1 500,00	284,90
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	1 500,00	0,00
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logic...			1500	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 604,44	6 023,06		284,90
2115	Terrains bâtis				
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		6023,06		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				284,90
2184	Mobilier	1554,54			
2188	Autres immobilisations corporelles	49,9			0

2. L'évolution des recettes 2019-2022

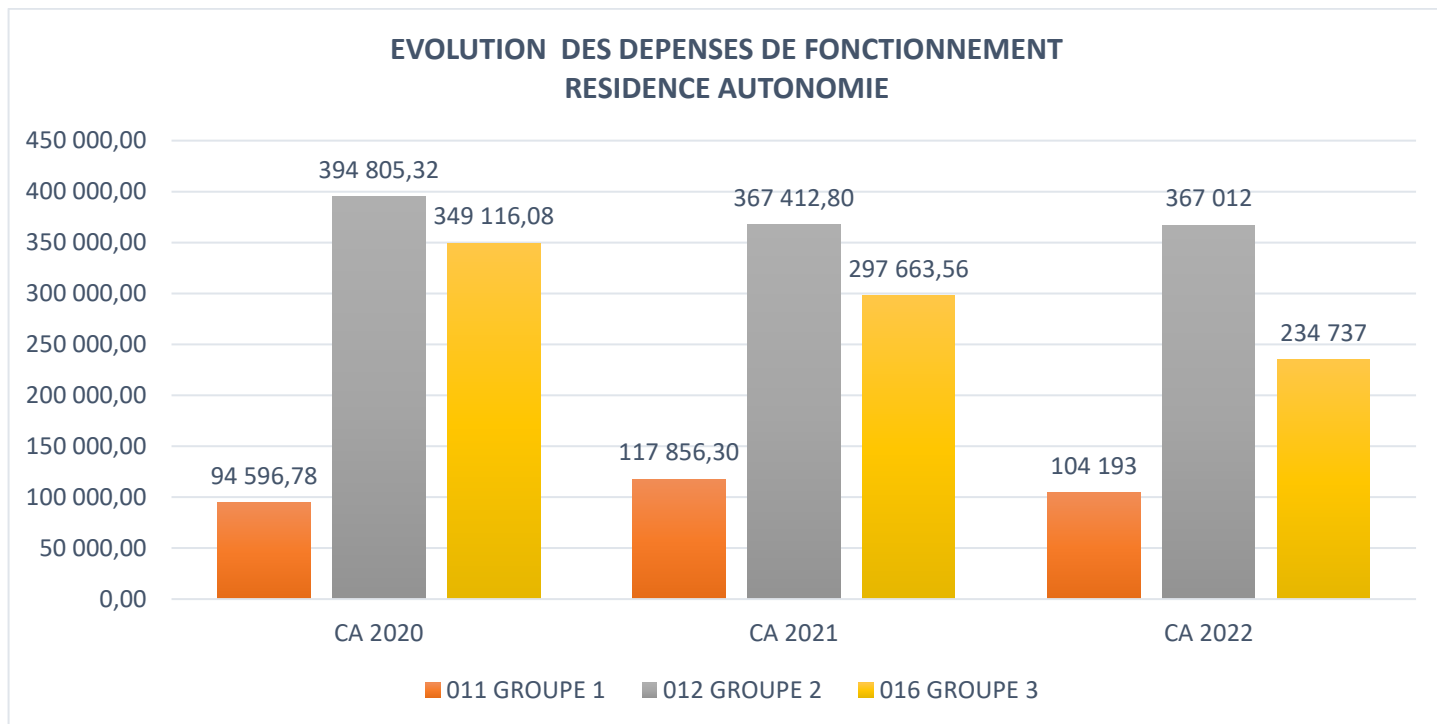
Le CA 2022 fait apparaître un solde excédent de l'exercice reporté de 28 367.66 euros.

I	INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
R	RECETTE	32 838,06	34 135,19	29 867,66	28 367,66
1	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	31 189,48	32 379,64	28 112,13	28 367,66
40	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 648,58	1 755,55	1 755,53	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations				
2115	Terrains bâtis				
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logic...				750
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 264,57	1 264,57	1 264,55	356,84
28184	Mobilier	381,49	485,13	485,13	485,13
21188	Autres immobilisations corporelles	2,52	5,85	5,85	5,85
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	F.C.T.V.A.				

B. Le budget de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de **fonctionnement**

1. L'évolution des dépenses 2020-2022



➤ 011 Groupe 1

Ce groupe est composé des achats et des services extérieurs. Ce groupe est en diminution par rapport à 2020 (-11%) grâce à un travail de gestion rigoureuse des dépenses : convention avec la cuisine centrale de la Ville pour les repas proposés aux résidents (-1.50€ par repas VS cuisine de l'hôpital, les économies d'énergies (augmentation du prix du KW mais baisse de la consommation).

➤ 012 Groupe 2

Les dépenses liées à la masse salariale composent ce groupe. 10.46 ETP composent l'équipe de la résidence autonomie.

Les dépenses sont stables entre 2021 et 2022. La crise sanitaire a impacté la masse salariale en 2020 par la nécessité de remplacer les agents placés en ASA notamment afin d'assurer la continuité de service. Cette stabilité ne reflète pas les efforts d'optimisation de la masse salaire. En 2022, la revalorisation du point d'indice augmente le coût de ce groupe

➤ 016 Groupe 3

Au sein de ce groupe, nous retrouvons les charges afférentes à la structure telles que les locations mobilières, immobilières, les créances éteintes ou celles admises en non-valeur. Les dépenses

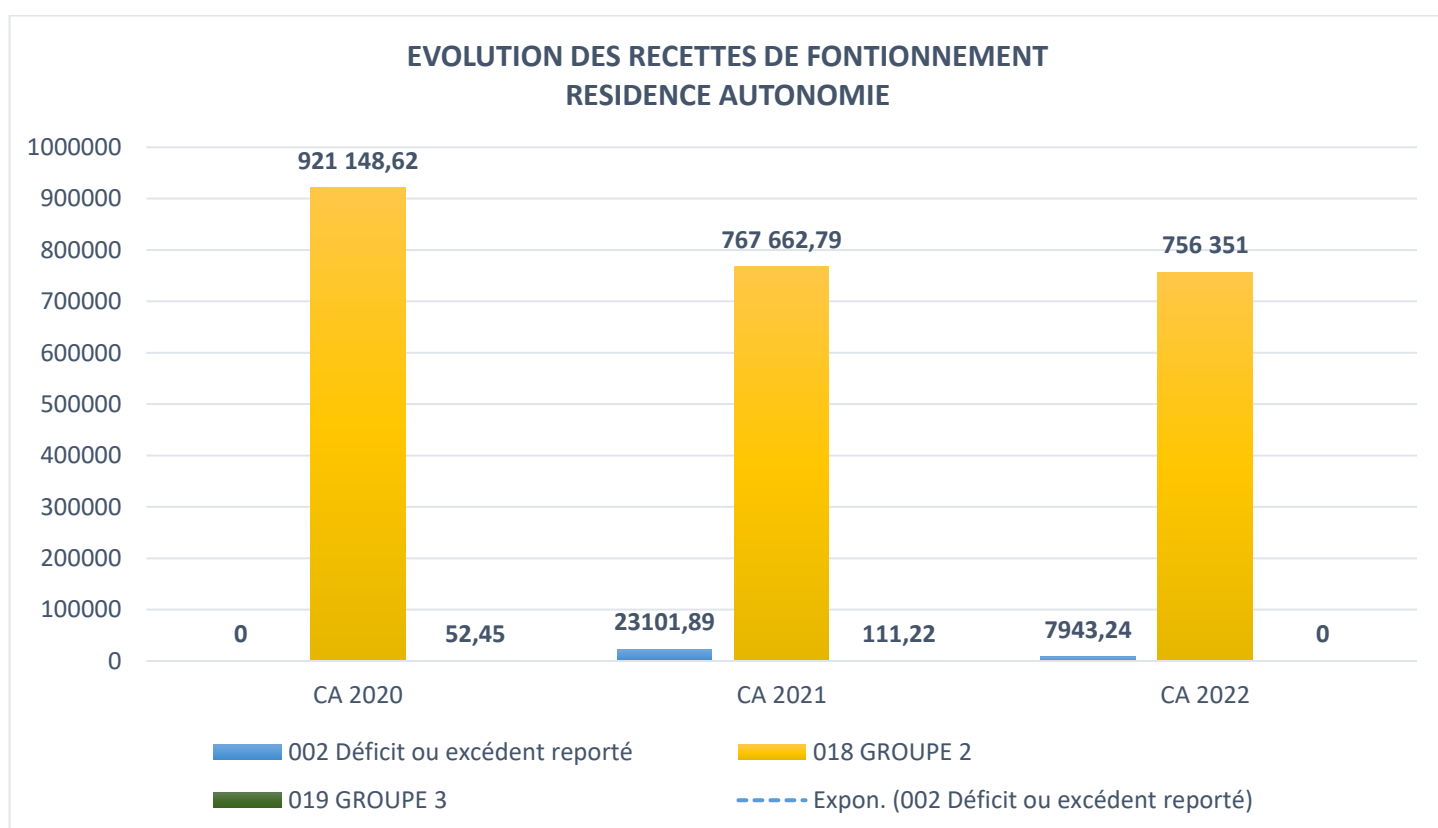
poursuivent leur baisse depuis 2020 pour s'établir à -32% liées à la renégociation de l'emprunt auprès de la Siloge.

L'objectif est de redonner un peu de marge à la résidence dont le budget est fortement impacté par la masse salaire et les dépenses incompressibles.

2. L'évolution des recettes 2020-2022

Elles se composent de recettes liées aux loyers, prestations proposées aux résidents, le CPOM ainsi que la subvention du CCAS vers son budget annexe.

Pour rappel, 2020 fût marquée par une hausse des recettes liée à la subvention d'équilibre du CCAS vers la résidence afin d'assainir la situation économique compliquée. Les recettes globales diminuent (sous l'effet de la baisse de la subvention d'équilibre versée par le CCAS). Toutefois, les recettes encaissées au titre du 7588 (les loyers + apl CAF et MSA) sont en augmentation (+3%). Elles traduisent un travail sur la gestion locative.



ii. Budget d'investissement

L'investissement de la Résidence se compose notamment des dépôts et cautionnements relatifs à la location des appartements.

1. L'évolution des dépenses 2019-2022

I	INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
D	DEPENSE	8 539,82	12 879,35	9 245,12	8 445,85
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 231,24	10 519,35	8 066,72	7 080,44
1641	Emprunts en euros				
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 231,64	10 519,35	8 066,72	7080,44
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES				1365,41
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 308,58	2 360,00	1 178,40	0,00
2184	Mobilier	1 841,60			0
2188	Autres immobilisations corporelles	466,98	2 360,00	1 178,40	1365,41

2. L'évolution des recettes 2019-2022

Les dépôts et cautionnement sont en augmentation, témoin d'une amélioration de la location des appartements mais également d'un turn-over des résidents. En effet, la résidence connaît des départs vers les maisons de retraites par exemple.

I	INVESTISSEMENT	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
R	RECETTE	6 144,05	15 278,74	13 806,24	14723,74
1	DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE (INVESTISSEMENT)	0	6 971,03	2 250,06	4 561,12
1	Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent)				4561,12
10	Apports, dotations et réserves	0	0	0	0
10222	F.C.T.V.A.				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 033,54	7 193,68	10 206,13	9 021,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 033,54	7193,68	10206,13	9021,52
28	Amortissements des immobilisations.	1 110,51	1 114,03	1 350,05	1 141,10
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques				
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers				
28184	Mobilier	144,53	267,3	267,3	267,3
28188	Autres immobilisations corporelles	965,98	846,73	1082,75	873,8

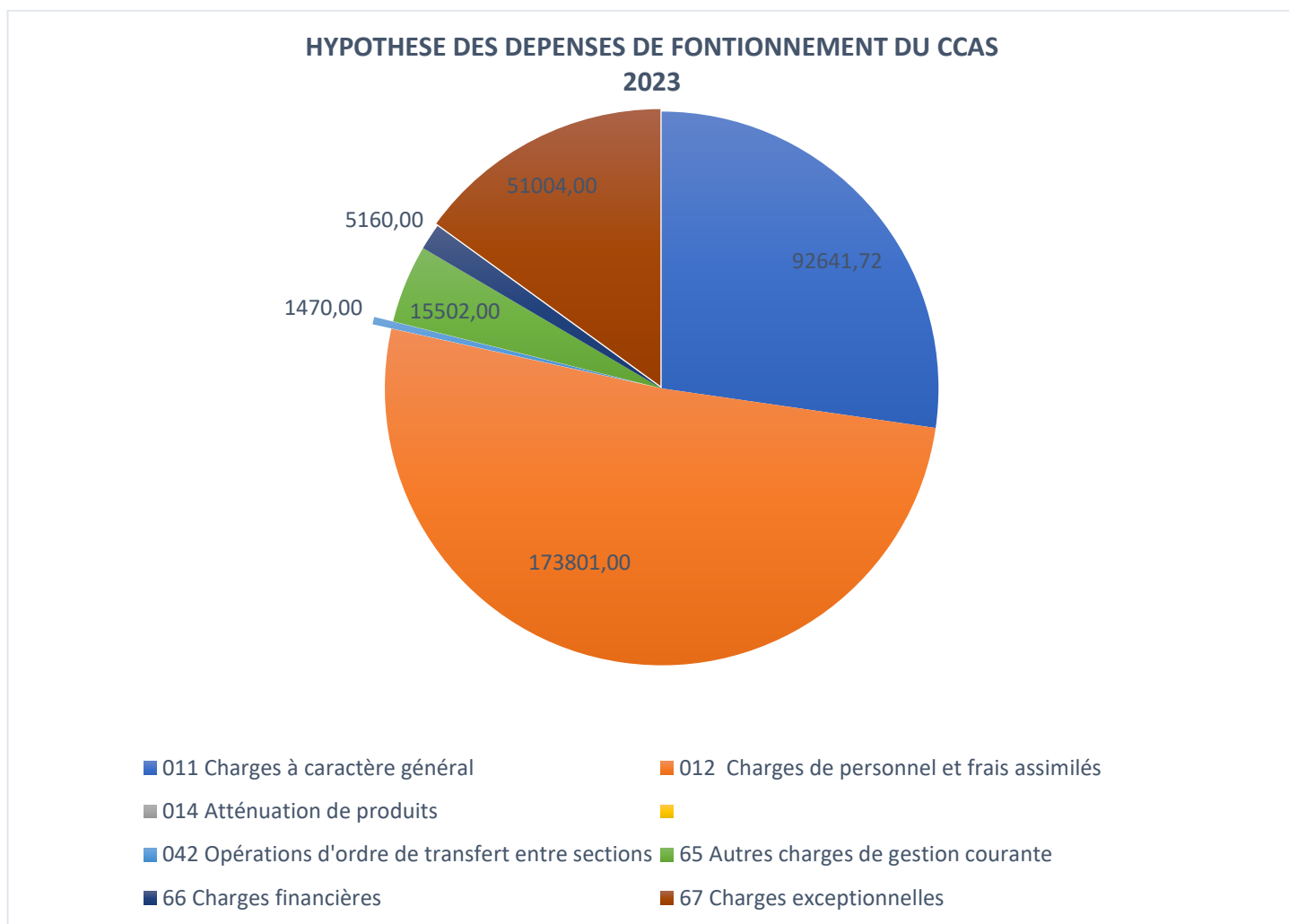


3. Les perspectives envisagées pour le budget primitif 2023

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement



L'hypothèse pour l'exercice 2023 s'établit en dépenses de fonctionnement à **339 578.72 euros**.

Nous estimons la stabilisation des charges à caractère général : passage à un copieur au renouvellement du contrat en juin 2023. En effet, le transfert du maintien à domicile en 2020 diminue nos besoins en copie.

Le maintien du budget lié aux actions de prévention et de lutte contre l'isolement avec l'organisation du festival senior, la proposition de deux thés dansants, le maintien des colis de Noël et la proposition pour la 1^{ère} fois, d'une saison culturelle et sportive à destination des séniors.

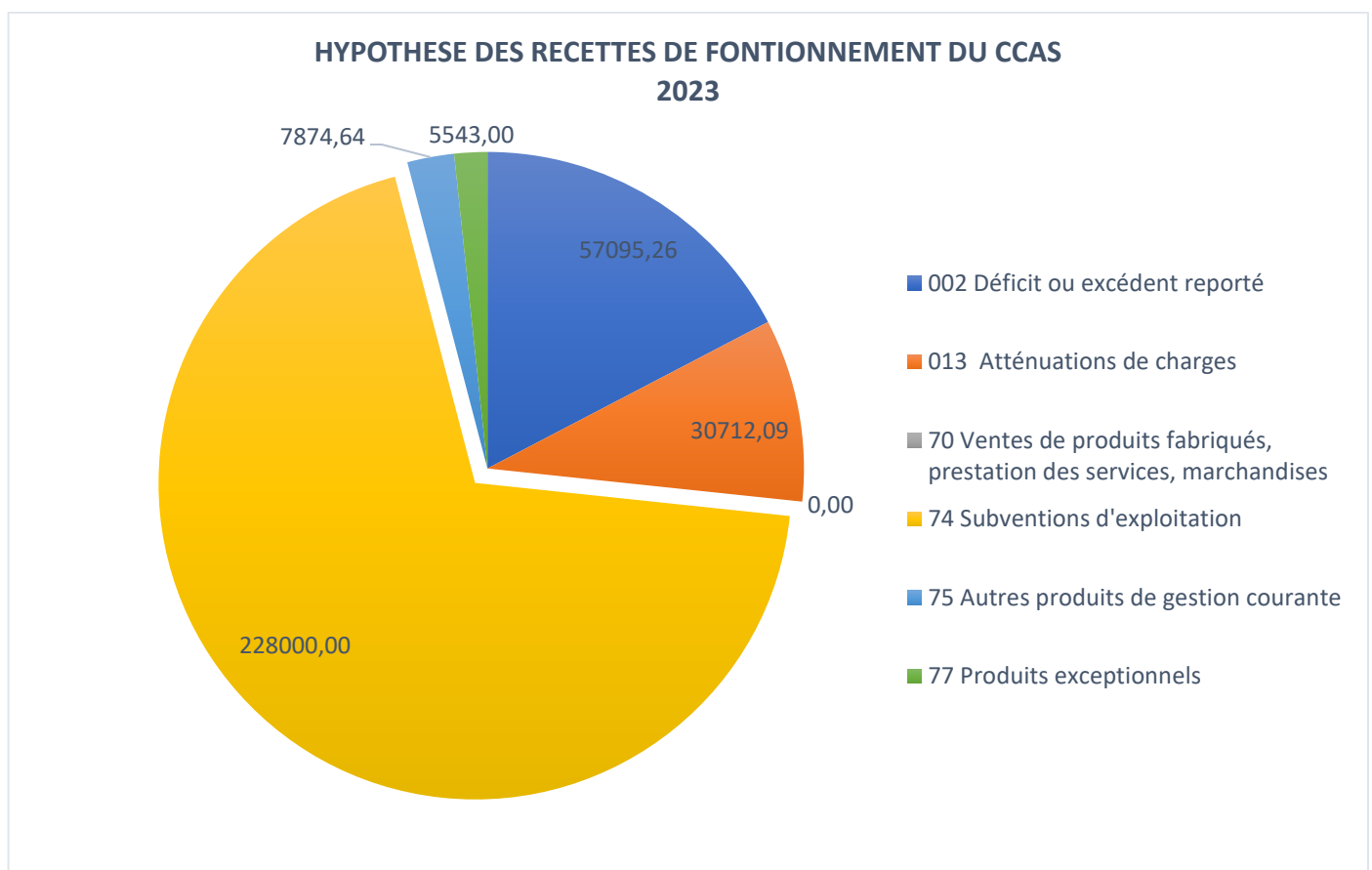
Le graphique ci-dessus fait apparaître le poids prévisionnel de la masse salariale à hauteur de 173 801 euros en augmentation par rapport au BP 2022.

Suite au Ségur de la santé, le décret n° 2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics rend obligatoire pour les assistants socio-éducatifs des CCAS et CIAS exerçant à minima à hauteur de 50% un accompagnement socio-éducatif le versement du CTI.

Pour les fonctionnaires, le montant de ce complément de traitement indiciaire (CTI) est de 49 points d'indice majoré, soit 237,65 euros bruts, 188,62 euros nets. Son montant est donc réévalué lorsque le point d'indice est revalorisé. Ces agents bénéficient d'une prise en compte de cette revalorisation pour le calcul de la retraite. La prime de revalorisation de 183 euros nets par mois versée depuis le mois de mai 2022 est transformée en CTI de façon rétroactive au 1^{er} avril 2022.

Parallèlement au maintien du budget secours et aides facultatives, les équipes travaillent sur la proposition de paniers solidaires. Conscient que l'alimentation dans un contexte inflationniste va peser lourd sur les budgets des bernayens et d'autant plus pour les plus vulnérables.

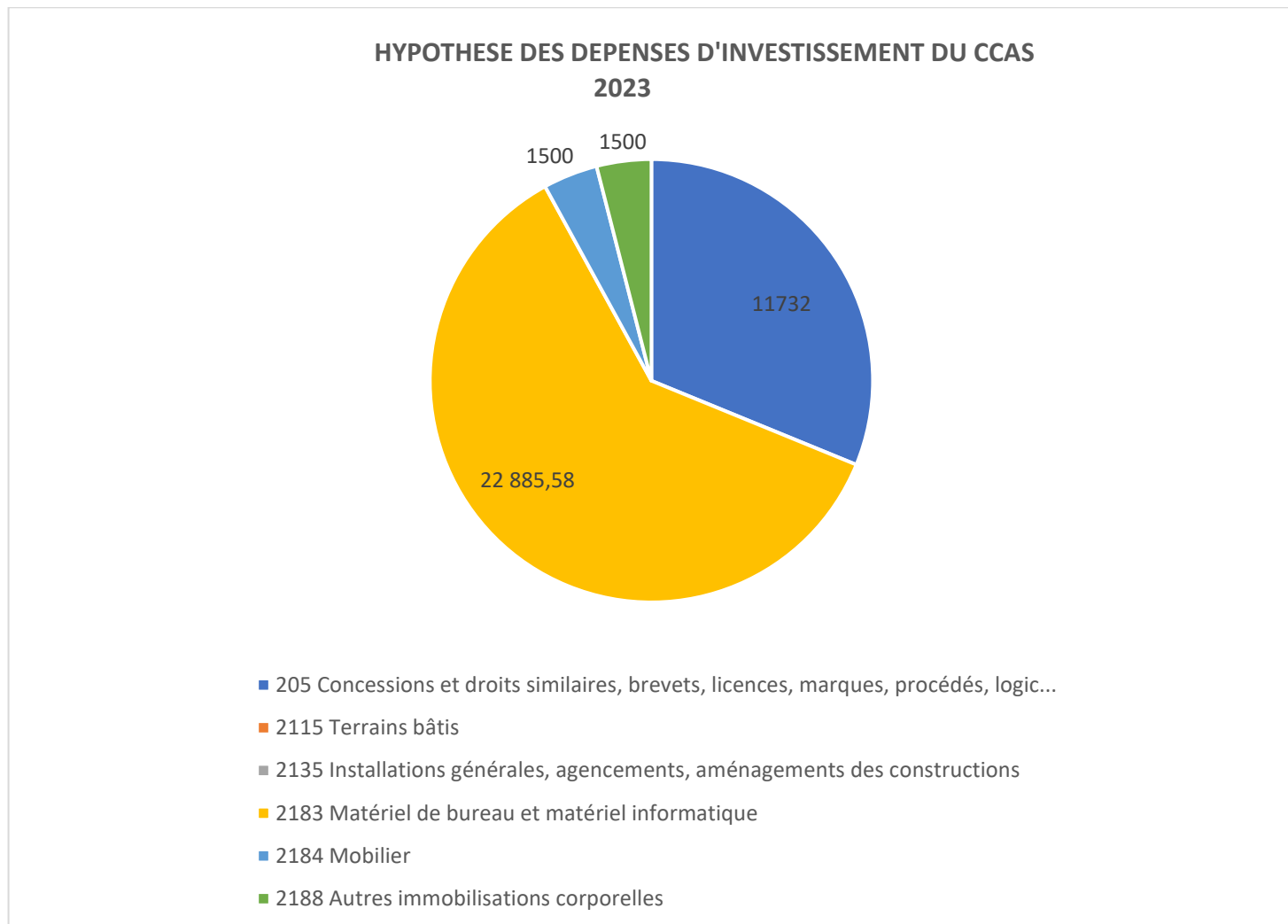
2. Perspectives des recettes de fonctionnement



La principale recette concerne la subvention d'exploitation à savoir la subvention de la Ville de Bernay prévisionné à 215 000 euros, la recherche de diverses subventions. Il est à noter l'excédent de fonctionnement reporté (témoin de la gestion rigoureuse) de 55 678.72 euros.

ii. Budget d'investissement

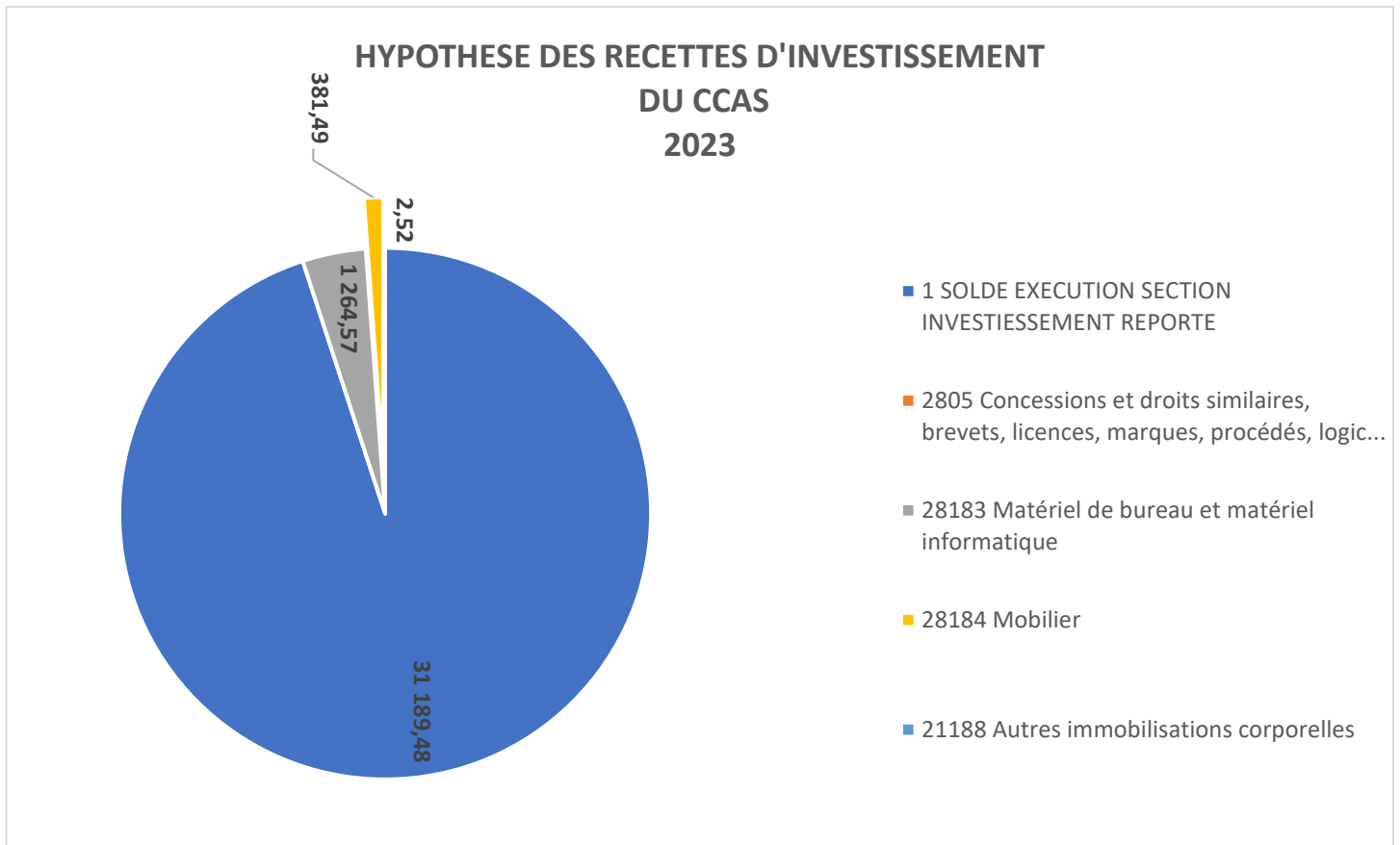
1. Perspectives des dépenses d'investissement



Le CCAS prévoit l'achat d'un casque professionnel pour l'agent d'accueil afin d'améliorer ses conditions de travail.

Le CCAS devra passer son budget sous la nomenclature M57. Ceci a un coût établi à 11 732 euros.

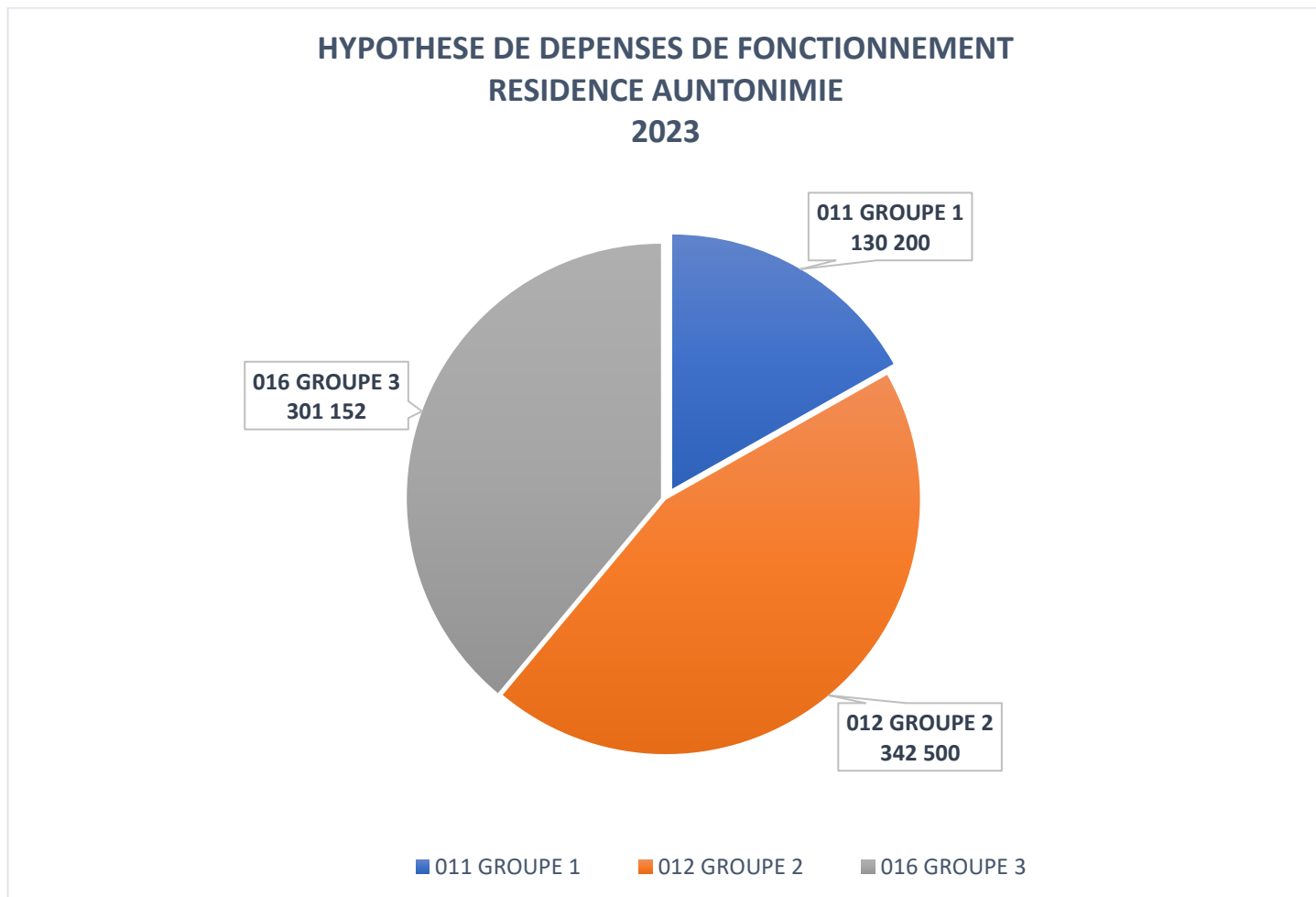
2. Perspectives des recettes d'investissement



B.Le budget annexe de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de **fonctionnement**

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement



L'hypothèse pour l'exercice 2023 établit en dépenses de fonctionnement à **773 852 euros**. Il nous appartient de poursuivre la gestion responsable et optimiser afin délimiter au maximum les dérives budgétaires.

Le graphique reflète le poids dominant de la masse salaire (groupe2).

La résidence Lyliane Carpentier a acquis au 1er janvier un logiciel de gestion qui simplifier la gestion comptable et financière qui permet une informatisation des dossiers résidents et ainsi optimiser les ressources.

La Résidence a mené une réflexion sur la veille de nuit en prenant exemple sur la tendance générale au sein des résidences autonomie. Ainsi, à compter du 15 mars, un système hybride sera mis en place : 4 nuits par semaine demeureront assurées par une veilleuse de nuit tandis que le mercredi soir et les week-ends seront pris en charge par le dispositif

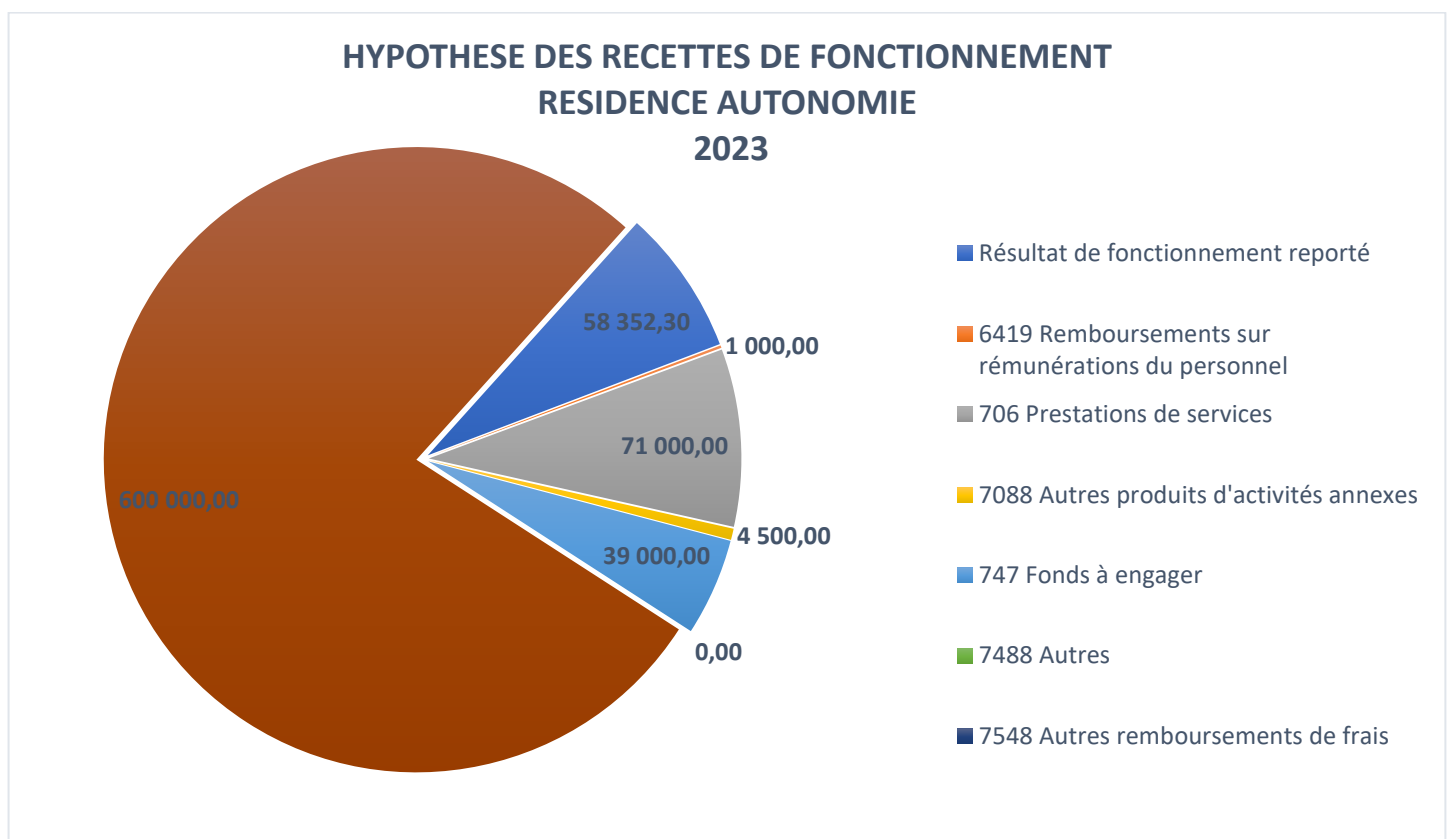
de téléalarme « Présence verte ». L'astreinte élue sera informée. La résidence prend à sa charge cette dépense. Les secours seront autonomes.

Les animations demeurent un axe important : des échanges avec le Relai Petite Enfance, avec les enfants des structures enfance jeunesse se poursuivent. Des ateliers gym senior sont en outre proposés et animés par un agent du département jeunesse sport et vie associative. En effet, au plus fort de la crise dans un souci de préserver la santé de nos résidents, nous avons limité les contacts et échanges avec l'extérieur. L'association les trois parques travaillera avec les résidents et mes ados sur un projet de médiation en éducation culturelle et artistique « PIAF AU CŒUR » dont l'objectif est de promouvoir les arts et la culture, favoriser l'expression artistique et démocratiser l'accès à la culture. Les ateliers seront l'occasion de travailler sur la mémoire et l'écriture.

Pour faciliter cet axe, un minibus publicitaire PMR sera mis à disposition courant 2023 permettant aux résidents de réaliser des sorties extérieures.

Engagé en fin d'année, le service de livraison de courses se poursuivra ainsi que la possibilité d'achats de pack d'eau à l'accueil de la résidence. De plus, nous souhaitons compléter notre offre de service avec la livraison dépôt de pain.

2. Perspective des recettes de fonctionnement

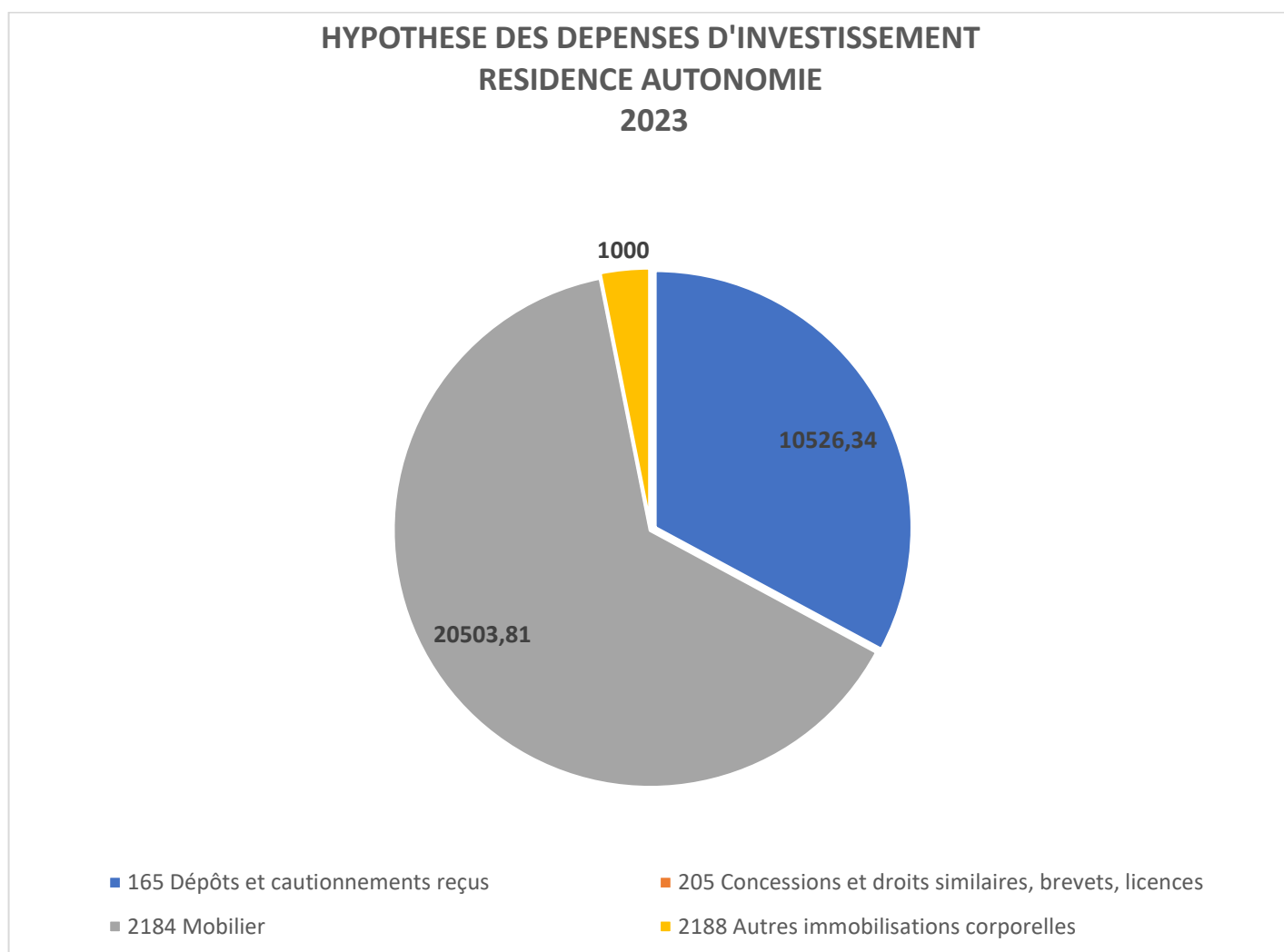


Le premier poste de recettes est celui des loyers puis les prestations de services (repas, goûter etc...) que nous estimons à 600 000 euros sur la ligne 2022 grâce à un travail sur

la gestion locative. Cette année, le CCAS ne prévoit pas d'abonder via une subvention d'équilibre.

ii . Budget d'investissement

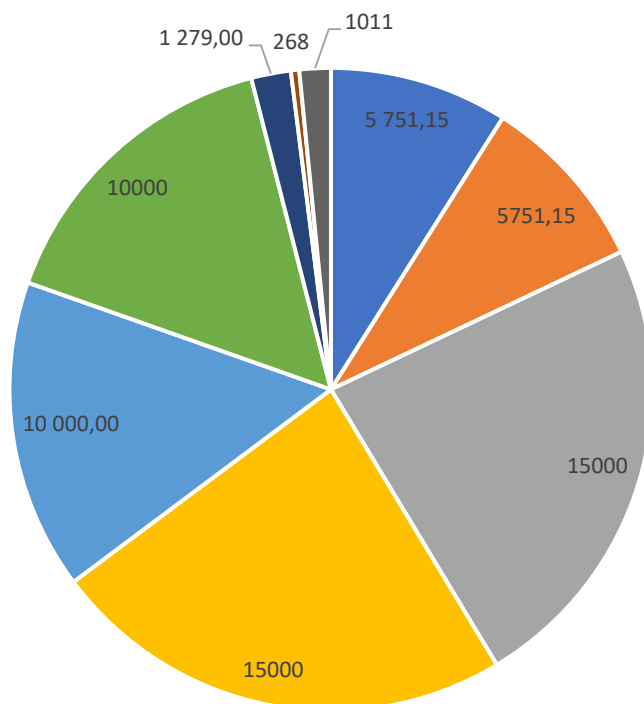
1. Perspective des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2023 prévisionnées se composent des dépôts et cautionnement.

2. Perspective des recettes d'investissement

HYPOTHESES DE RECETTES D'INVESTISSEMENT RESIDENCE AUTONOMIE 2023



- DEFICIT OU EXCEDENT REPORTE (INVESTISSEMENT)
- Résultat d'investissement antérieur reporté (excédent)
- Apports, dotations et réserves
- dons et legs
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- Dépôts et cautionnements reçus
- Amortissements des immobilisations.
- Mobilier
- Autres immobilisations corporelles

Une résidente projette de faire un don de 15 000 euros. De ce fait, nous projetons d'acheter de la vaisselle et de renouveler le mobilier de jardin.